

**Rapporteur : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Subventions à l'association « Un Hôpital Pour les Enfants» et à l'association AIDES – Aides à projets**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local. Deux associations ont déposé une demande de subvention pour une action spécifique. Ces dossiers ont fait l'objet d'une instruction par le service santé publique et sécurité civile et l'élue déléguée à la santé.*

*Il s'agit de :*

- **L'association « Un Hôpital Pour les Enfants»** pour l'action « Un sourire derrière le masque »  
L'objet de cette association est d'améliorer l'accueil et les conditions d'hospitalisation des enfants et adolescents du CHRU de Poitiers et d'apporter bien-être et soutien à leurs familles pour rompre l'isolement lié à la maladie.  
L'objectif de leur action est de redonner le sourire et la joie de vivre aux enfants hospitalisés et à leur famille. Leur action consiste à faire intervenir deux clowns deux mardis par mois sur les lieux d'animation de l'hôpital mais également auprès des jeunes en chambre. Le CHRU étant le centre régional de référence en oncologie pédiatrique, il est évident que des familles du bassin chatelleraudais seront concernées par cette action.*

*L'association « Un Hôpital Pour les Enfants» sollicite une subvention de 5000 euros. Il est proposé d'accorder la somme de 1000 euros.*

- **L'association « AIDES »** pour leur participation à l'action « Chasse au DASI »  
AIDES est une association nationale de lutte contre le VIH/SIDA, les hépatites, les infections sexuellement transmissibles et de promotion de la santé sexuelle.  
Leur participation à l'action « Chasse au DASI », portée par la Maison Pour Tous et soutenue depuis 7 ans par la Ville, permettra d'informer les lycéens et les jeunes adultes pour la réduction des risques et de promouvoir le dépistage rapide du VIH.*

*L'association « AIDES» sollicite une subvention de 250 euros. Il est proposé d'accorder la somme de 250 euros.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n°1 du 29 janvier 2015 approuvant le budget primitif pour 2015, dont les crédits inscrits au compte 6574,

**VU** la délibération n°10 du conseil municipal du 29 janvier 2015 accordant, pour l'exercice 2015, une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'association « AIDES »,

**VU** la délibération n°26 du conseil municipal du 12 décembre 2013 accordant, pour l'exercice 2014, une subvention de fonctionnement de 1000 euros à l'association «Un Hôpital Pour les Enfants» et une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'association « AIDES »,

**CONSIDERANT** la demande de subvention spécifique de l'association «Un Hôpital Pour les Enfants»,

**CONSIDERANT** la demande de subvention spécifique de l'association «AIDES»,

**CONSIDERANT** que les projets concernés sont d'intérêt local et en lien avec les priorités définies dans le cadre du Contrat Local de Santé de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Un Hôpital Pour les Enfants »,
- d'attribuer une subvention de 250 € à l'association « AIDES »
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Cette somme sera imputée sur le compte 12/6574/5500.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 29/09/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/09/2015

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 5873